

### Nouveau dispositif d'aide à la rénovation énergétique de la Région Hauts-de-France



#### La Région a mis en place une Aide à la Rénovation Energétique des Logements privés (AREL).

- Pour qui ?

- Propriétaire occupant,
- Propriétaire bailleur (personne physique ou morale),
- Syndicats de copropriétaires.

- Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Le logement doit se situer sur le territoire des Hauts-de-France,
- Bénéficier d'une aide de l'ANAH, (Agence Nationale de l'Habitat),
- Réaliser des travaux permettant une économie d'énergie d'**au moins 35%**,
- Faire réaliser les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnue Garant de l'Environnement),

Cette aide est une aide forfaitaire de 1000 à 2000 €.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère pour en savoir plus !